

La puce à l'oreille

Droit & Justice

Consultations Juridiques

Centre social protestant

Consultations juridiques

Le Centre social protestant assure une permanence par une juriste

Rendez-vous au Centre social protestant : Tél. 021/560.60.60

Ouvert à toute personne désirant recevoir une information d'ordre juridique

﻿

Horaires:

Les 1er et 3ème mercredis après-midi du mois de 14h à 18h00, sur rendez-vous

Adresse:

Centre social régional
Rue des Marchandises 17
1260 Nyon

accueil@csp-vd.ch

Tel:021/560.60.60

Permanence d'avocats de Gland

Un avocat breveté est à disposition du public pour répondre aux questions d'ordre juridique. Consultation de Fr. 45.- Autre permanence au : Chemin Versoix-la-Ville 5 1290 Versoix Tél.: 022/779.25.86 les mercredis et vendredis de 17h30 à 19h00

﻿

Horaires:

Permanence le mardi de 12h30 à 14h00

Adresse:

Chemin du Lavasson 41
1196 Gland

Tel:022/364.06.76

Contact:

M. N. Pulvier, route de Florissant,
1206 Genève

Contact:

M. N. Pulvier, route de Florissant, 1206 Genève

Permanence juridique de l'ordre des avocats vaudois

Permanence de Nyon : centre Social Régional de Nyon, rue des Marchandises 17 à 1260 Nyon

- Un avocat breveté est à disposition du public pour répondre aux questions d'ordre juridique.
- Entretien de 15 minutes : Fr. 40.-

Adresse:

Rue du Grand-Chêne 8
Case postale 7056
1002 Lausanne

info@oav.ch
www.oav.ch

Tel:021/320.20.60

Fax:021/311.77.49

﻿

Horaires:

Cette permance vous reçoit tous les jeudis à partir de 17h00.

Places limitées, heures de passages indiquées sur les petits tickets à prendre sur place au **4ème étage dès 16h45**.

Ministère public

Ministère public d'arrondissement de La Côte

Districts rattachés à l'arrondissement : Morges et Nyon

L'adresse e-mail vous permet d'obtenir des renseignements généraux. Elle ne vous permet pas d'obtenir un conseil juridique, ni un renseignement sur une procédure en cours. Elle n'est en aucun cas un moyen de procéder devant les tribunaux ou les offices.

Informations détaillées :

www.vd.ch/fr/autorites/ministere-public/ministeres-publics-darrondissement/
www.vd.ch/fr/autorites/ministere-public/ministeres-publics-darrondissement/la-cote/

﻿

Horaires:

du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Adresse:

Place Saint-Louis 4, case postale
1110 Morges

info.mpalc@vd.ch
www.vd.ch/fr/autorites/ministere-public/ministere-public/

Tel:021/557.91.00

Fax:021/557.91.01

Justice de Paix

Justice de paix du district de Nyon

Nota-bene : L'adresse e-mail vous permet d'obtenir des renseignements généraux. Elle ne vous permet pas d'obtenir un conseil juridique, ni un renseignement sur une procédure en cours. Elle n'est en aucun cas un moyen de procéder devant les tribunaux ou les offices.

Informations détaillées : www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/justices-de-paix/
www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/justices-de-paix/nyon/

Adresse:
Rue Jules-Gachet 5
1260 Nyon

info.ipxny@vd.ch
www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/justices-de-paix/

Tel:022/557.51.21

Fax:022/557.51.20

Horaires:

Du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00

Police & Gendarmerie

Gendarmerie

﻿

Adresse:

www.police.vd.ch/

Police municipale de Nyon

Le corps de police:

- agit dans le domaine de la prévention
- lutte contre l'insécurité objective
- tente d'éviter le développement du sentiment d'insécurité qui paraît prendre toujours davantage d'importance
- participe au maintien de la paix sociale, à savoir s'efforce d'éviter tout développement d'antagonismes inutiles

Horaires:

24 h sur 24 et 365 jours par an La police administrative est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (attention, vendredi fermeture à 16h30)

Adresse:

Place du Château 10
Case postale 1112
1260 Nyon

police@nyon.ch
www.nyon.ch/fr/officiel/services-offices/police-municipale/

Tel:022/361.16. 21

Préfecture

Préfecture de Nyon

Les préfets, représentants du Conseil d'Etat dans leur district, sont des magistrats chargés de l'exécution des lois, décrets, règlements et arrêtés, ainsi que de la surveillance des autorités inférieures.

En matière de droit du bail, ils président les commissions de conciliation. Les préfets jouent un rôle important de coordination entre les communes de leur district pour toutes les questions du ressort cantonal. Enfin, ils ont une fonction de médiation pour les différends publics ou privés, perpétuant une tradition d'hommes de bons offices.

Les préfets, représentants du Conseil d'Etat dans leur district, sont des magistrats chargés de l'exécution des lois, décrets, règlements et arrêtés, ainsi que de la surveillance des autorités inférieures. **En matière de droit du bail**, ils président les commissions de conciliation. Les préfets jouent un rôle important de coordination entre les communes de leur district pour toutes les questions du ressort cantonal. Enfin, ils ont une fonction de médiation pour les différends publics ou privés, perpétuant une tradition d'hommes de bons offices.

Horaires:

Du lu au je: 7h45-11h30 et 13h30-16h00 Le ve: non stop de 7h45 à 15h00

Adresse:

Rue Juste-Olivier 8
1260 Nyon

prefecture.nyon@vd.ch

www.vd.ch/autorites/prefets-et-prefectures/nyon/

Tel:022/557.52.75

Fax:022/557.52.76

Tribunal d'Arrondissement

Tribunal d'arrondissement de la Côte

Districts rattachés à l'arrondissement de Morges et Nyon

Nota-bene : L'adresse e-mail vous permet d'obtenir des renseignements généraux. Elle ne vous permet pas d'obtenir un conseil juridique, ni un renseignement sur une procédure en cours. Elle n'est en aucun cas un moyen de procéder devant les tribunaux ou les offices.

Informations détaillées :

<http://www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/tribunaux-darrondissement/>

<http://www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/tribunaux-darrondissement/la-cote/>

Adresse:

Route de St-Cergue 38
1260 Nyon

info.tdalc@vd.ch

www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/tribunaux-

Tel:022/557.52.00

Fax:022/557.52.22

Horaires:

du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Index

Consultations Juridiques	p. 1
Centre social protestant	p. 1
Permanence d'avocats de Gland	p. 1
Permanence juridique de l'ordre des avocats vaudois	p. 2
Ministère public	p. 2
Ministère public d'arrondissement de La Côte	p. 2
Justice de Paix	p. 2
Justice de paix du district de Nyon	p. 3
Police & Gendarmerie	p. 3
Gendarmerie	p. 3
Police municipale de Nyon	p. 3
Préfecture	p. 3
Préfecture de Nyon	p. 4
Tribunal d'Arrondissement	p. 4
Tribunal d'arrondissement de la Côte	p. 4
Index	p. 5